



Déclaration de la FNEC-FP **FO** au CHSCT-D du 26 juin 2018

Monsieur le président, mesdames, messieurs,

La FNEC-FP FO tient en premier lieu à affirmer ici son soutien au mouvement de grève des cheminots contre la remise en cause du service public ferroviaire et pour la défense de leur statut. L'existence d'un statut particulier a justement permis au pays de disposer d'un service public de haute qualité jusqu'à ce que les différents gouvernements qui se sont succédés depuis la mise en œuvre du premier paquet ferroviaire mettent en œuvre cette politique commerciale qui a tourné le dos à l'intérêt des citoyens.

Si j'évoque les cheminots et leur combat pour la défense de leur statut, c'est qu'il en est de même pour le statut général de la Fonction publique acquis de haute lutte et affirmé à la libération. Il garantit à la fois aux citoyens un égal accès au service public sur l'ensemble du territoire et aux agents un certain nombre de droits.

C'est à l'ensemble de ces droits que le gouvernement s'attaque aujourd'hui. La remise en cause de l'existence des CHSCT, leur fusion avec les CT, les discussions en cours sur les prérogatives des CAP, tout concourt à la remise en cause des droits contenus dans le statut. Le statut, c'est l'ensemble des droits et des devoirs collectifs et individuels. Avec les réformes et projets en cours, il ne restera bientôt plus que des devoirs, avec des droits jetés aux oubliettes.

Aujourd'hui on peut donc légitimement s'interroger : ce CHSCT départemental est-il le dernier à se prononcer sur le bilan de la santé et de la sécurité au travail ?

Depuis notre dernier CHSCT du 29 mars et après la grève unitaire du 22 mars, la feuille de route du chantier CAP 2022 dit de « refondation du contrat » social avec les agents publics » a été légèrement modifiée.

Pour autant, la 3ème réunion de travail devait présenter un scénario alternatif à la création d'une instance unique fusionnant CT et CHSCT. Force est de constater que l'engagement n'a pas été respecté puisque le nouveau scénario présenté est à nouveau la création d'une instance unique supprimant le CHSCT. Face à cette mascarade de dialogue social, Force ouvrière a quitté la réunion, avec deux autres organisations syndicales (CGT et Solidaires)

La FNEC-FP FO 53 a pour mandat d'œuvrer pour le maintien du CHSCT. **Nous continuerons de porter nos revendications en faveur d'une instance indépendante et dédiée à l'hygiène, la santé et la sécurité des travailleurs, indispensable au maintien de bonnes conditions de travail.** Nous demandons, au contraire, le renforcement des CHSCT avec des garanties sur les moyens d'intervention des représentants des personnels, des droits assurant des conditions de travail décentes.

Même avec un décret plutôt favorable aux salariés, et après plusieurs années d'exercice, un constat flagrant : les principales dispositions statutaires contenues dans le décret 82-453 modifié ne sont pas respectées. En particulier le droit à chaque agent à pouvoir disposer d'une médecine de prévention, l'obligation de mettre en place les registres de santé et de sécurité au travail, l'obligation pour l'employeur d'apporter des réponses concrètes aux fiches du RSST, l'obligation de procéder à l'étude des grands projets d'aménagement, ou des projets visant à introduire les nouvelles technologies... Au contraire, tout droit statutaire est présenté dans les CHSCT comme une contrainte, les sujets qui fâchent ne sont pas abordés ou évacués.

Récemment, le ministre a demandé aux organisations syndicales leur adhésion afin de transposer le nouveau contrat social au ministère de l'Education nationale. Les syndicats de notre fédération affirment que l'agenda social du ministre n'est pas le leur. La FNEC-FP FO n'accompagnera pas les contre-réformes dans l'Education nationale.

Pour Force Ouvrière, l'heure est à la défense du statut sous tous ses aspects et pour ce qui nous concerne ici, pour le maintien des CHSCT départementaux, mais aussi à tous les niveaux, pour l'application du décret 82-453 modifié et des droits qu'il contient.